



n° 154

Juillet-Août

2021

VAULNAVEYS-LE-BAS

Bulletin municipal

D'information



LE MOT DU MAIRE

VOILÀ L'ÉTÉ.....

S'il est un été plein de promesses, c'est bien celui qui pointe à l'horizon. Après plus d'une année fort bousculée, la Campagne de vaccination contre la COVID-19, à nouveau, le champ des possibles. A l'heure où j'écris cet édito, le Haut Conseil de la santé publique estime déjà qu'il est possible de tomber le masque dès le jeudi 17 juin, mais cependant il reste obligatoire dans les lieux clos, en extérieur quand on se retrouve en extérieur sur les marchés, dans les lieux bondés, les stades, spectacles... A condition bien sûr que l'épidémie évolue dans le bon sens. Avouons-le, cette perspective est réjouissante.

Cette période estivale permet à tous de prendre du bon temps avec ses proches, avec ses amis, c'est l'occasion de se divertir, de se cultiver. Malheureusement bon nombre de manifestations, organisées par nos associations locales en juin et début juillet ont toutes été annulées à cause de la COVID-19. J'espère de tout cœur que tout redémarrera en septembre prochain. Afin de signifier notre attention forte à nos associations,

j'ai proposé au Conseil Municipal lors du vote du budget de reconduire TOILEMENT le montant de leurs subventions.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Il aura lieu le Samedi 4 septembre 2021 de 09h00 à 12h00 Salle Polyvalente. C'est le rendez-vous avec toutes les associations locales et cette journée vous permettra de vous inscrire aux activités proposées par chacune d'entre elles, et de prendre connaissance avec tout le tissu associatif.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous accueillerons tous les nouveaux arrivants qui viennent de s'installer sur la commune depuis au moins 3ans. Ils pourront ainsi prendre contact avec toutes les associations et mieux appréhender leur commune. Cette soirée autour d'un verre se déroulera le vendredi 17 septembre à partir de 18h30 Salle Polyvalente. Venez en famille. On vous attend !!!

CENTRE DE LOISIRS

Notre centre de loisirs du mois de juillet connaît un vif succès !!! Cette nouveauté était très attendue par les parents et les enfants. A l'heure où j'écris cet édito plus de 50 enfants sont inscrits. La commune vient de signer une convention avec le « Centre aéré des Corniers » à Vizille pour un accueil des enfants de la

commune au mois d'août, avec une participation financière de la commune sur le coût des journées. Pour l'instant pas de démarrage du centre de loisirs le Mercredi. Par contre la Municipalité a une convention avec le centre aéré « les Corniers » de Vizille, vous pouvez donc inscrire vos enfants, avec les mêmes participations financières que le mois d'août pour les mercredis.

CANTINE SCOLAIRE

Après un appel d'offre sur la restauration scolaire, à partir de septembre 2021, c'est GUILAUD Traiteur qui a été choisi par les élus pour fournir les repas des enfants et des enseignants à partir de la rentrée prochaine.

CONSTRUCTION

NOUVELLE CANTINE

Après les accords de subventions de l'Etat et du département les travaux attaqueront normalement le 7 juillet 2021.

ELECTIONS

Je tiens à remercier les habitants qui se sont portés volontaires pour être assesseurs durant les deux week-end d'élections, ainsi que le personnel communal, qui m'ont permis d'organiser dans de bonnes conditions et suivant le protocole

....

Sommaire

Le Mot du Maire	1-2
La vie Communale	3-5
Planning des festivités	6
Ce qu'il faut savoir	7-8

La Mairie :

Téléphone : 04 76 89 18 21 Fax : 04 76 89 29 87
mail : mairie.vlebas@wanadoo.fr
Site de la Mairie : www.vaulnaveys-le-bas.fr

(Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous)

Secrétariat :

Accueil Physique sur rendez-vous : 04-76-89-18-21
Accueil téléphonique : Lundi, jeudi et Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mercredi : 9h à 11h

exigeant de l'Etat les élections Départementales et Régionales, merci de ce geste citoyen.

Durant toute la période estivale votre mairie restera ouverte, sauf les 21, 28 juillet et le 4 août 2021 où le secrétariat sera exceptionnellement fermé.

Toutefois une permanence d'élus sera mise en place en juillet et en août.

En attendant de mettre le cap sur les vacances, je vous souhaite une bonne lecture de ce BMI. Prenez soin de vous !

Je vous souhaite un excellent été et de bonnes vacances à tous.

Bien à vous

Votre Maire

Jean-Marc GAUTHIER

TARIFS DE LA CANTINE ET GARDERIE

Le conseil municipal vient de prendre une décision très importante pour la santé et le bien-être de nos enfants.

A l'occasion du renouvellement du contrat de restauration scolaire, une orientation exigeante a été imposée aux entreprises appelées à candidater : nous avons en effet décidé d'aller plus loin que les obligations de la loi EGALIM pour l'alimentation saine et durable qui impose un minimum de 20% de produits BIO et 50% de produits durables d'ici 2022.

Après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres s'est en effet prononcée à l'unanimité pour le choix du prestataire GUILLAUD TRAITEUR, dont la cuisine est située à La Côte Saint-André dans l'Isère, qui a apporté une réponse très complète, et un soin très particulier à l'origine locale des produits ainsi qu'à leur qualité.

Dès la prochaine rentrée scolaire, nos enfants vont recevoir une alimentation composée à 75% de produits locaux, (70% issue de circuits-courts), et à 30% au moins de produits BIO et la viande bovine et porcine sera 100% d'origine Auvergne Rhône Alpes.

Ce candidat est celui qui s'est le plus investi dans l'évolution que nous souhaitons pour proposer des repas dont la fabrication et l'origine des produits sont plus respectueuses de la santé de nos enfants et de l'environnement. Comme nous le souhaitons, la part du BIO sera donc supérieure aux exigences minimales de la loi EGALIM, les fruits et légumes de saison seront majoritairement proposés, et des menus alternatifs, sans viande et sans poisson seront possible sur simple demande, mais seront aussi proposés à tous les enfants une fois par semaine.



Enfin, en termes d'animations pédagogiques et festives, notre nouveau partenaire réserve beaucoup de surprises à vos enfants, de quoi éveiller leurs sens au plaisir de manger.

Comme vous le savez, la qualité a un prix. Mais au-delà de la bonne surprise vient du tarif qui sera proposé car malgré ces évolutions importantes et une augmentation significative de la qualité des produits et des prestations proposés, le conseil municipal a décidé de ne pas répercuter en totalité aux familles le surcoût constaté par rapport au contrat précédent.

Sachez que le prix du repas pour la commune revient à environ 8 € par enfant (repas, agents de services, charges fixes de la cantine). Mais nos tarifs resteront proportionnels aux revenus des familles avec une grille tarifaire fixée en fonction du quotient familial (QF) : pour 2021/2022, les tarifs facturés aux familles s'étaleront de 2,90 € (inchangé) à 6,80 € (QF le plus élevé) selon les QF. Avec une qualité gustative très supérieure à ce qui se pratique dans les communes voisines, les tarifs de la restauration scolaire restent donc dans la moyenne basse des tarifs constatés autour de nous.

Nous sommes très fiers de ce changement et de cette révolution dans les assiettes de nos enfants, et nous sommes très heureux de pouvoir proposer à nos enfants de bons produits, locaux et plus respectueux de notre environnement. C'est un petit geste, mais c'est un geste qui a beaucoup de sens pour l'équipe municipale en place.





DECLARATION PREALABLE

PENSEZ-Y !

Une déclaration préalable de Travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour la réalisation de travaux et d'aménagement(s) de faible importance. Si vous avez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5m² et inférieure ou égale à 20m² vous devez faire une DP. Au-delà de 20m² il faudra demander un permis de construire (PC).

QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT CONCERNES ?

- Création ou extension de surface
- Construction d'une piscine
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage, abri bois....)
- Changement de destination d'une construction

- Tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (nouvelle fenêtre changement de volets, portail, ravalement de façade, pose d'une nouvelle clôture, d'un climatiseur, changement de tuiles..... La déclaration préalable permet à la Mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur (PLUI). Elle vous évitera les risques de contentieux et toutes les difficultés administratives lors de la vente de votre bien.

Pour tout conseil sur votre projet contactez le service urbanisme 04-76-89-18-21.

Pour information : la dispense de formalité ne veut pas dire dérogation aux règles d'urbanismes pour les travaux dont la surface est inférieure à 5m².



Notre centre aéré « La libellule » fonctionnera à partir du 7 juillet 2021. Vous pouvez toujours inscrire vos enfants

ACL Villa Arthaud - 11 Avenue Jean Perrot - 38100 Grenoble
Tel : 04 76 87 76 41

- Lundi de 14h00 à 18h00
- Mardi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 09 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

Documents téléchargeables sur le site :



Vaulnaveys-le-Bas



Association des Centres de Loisirs

<https://acl-grenoble.org/pageVisiteur/Vue/inscriptionEnfant.php>

Convention avec le centre aéré de Vizille pour le mois d'août

La municipalité a prolongé sa convention avec le Centre de aéré « des Corniers » à Vizille pour le mois d'août. Vous pouvez donc inscrire vos enfants avec une participation financière journalière de la mairie à savoir

- 7€ la journée et 4€ la demi-journée pour les quotients familiaux inférieurs à 800€
- 4€ la journée et 3€ la demi-journée pour les quotients familiaux supérieurs à 800€

Cette participation s'applique sur les « tarifs extérieurs »

Pour tous renseignements et inscriptions : Service Enfance-Jeunesse au 04 76 78 86 30.

A partir de la rentrée scolaire vous pourrez également inscrire vos enfants aux mêmes conditions les mercredis toujours au centre aéré des Corniers.



SOYEZ VIGILANTS !

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs.

Les personnes fragiles (femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 4ans, personnes âgées ou malades...) sont particulièrement en danger. Le plan canicule est destiné à informer et à mettre en place des actions pour protéger les personnes à risques.

Activé chaque année, il est en place jusqu'au 31 août.

Les personnes sensibles peuvent se faire connaître pour figurer sur le registre de vigilance en Mairie au 04-76-89-18-21 ou par mail mairie.vlebas@wanadoo.fr

NUISANCES SONORES

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.



INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS

VEGETAUX

Interdiction de brûlage des déchets végétaux issus des activités agricoles et forestières

Par Arrêté Préfectoral en date du 12 mai 2016 et applicable au 1^{er} janvier 2017, l'incinération des végétaux coupés ou sur pieds à des fins agricoles ou forestières est interdite toute l'année dans les communes situées en territoire du plan de protection de l'atmosphère de la région grenobloise.

Vaulnaveys-le-bas fait partie de ce territoire où s'applique cette interdiction

Les dérogations pour raisons « sanitaires » (lutte contre les végétaux contaminés par des organismes nuisibles : L 215-3 Code Rural) sont à obtenir auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Forêt qui délivrera une notification écrite adressée au demandeur.



BROYEZ ET RECYCLEZ VOS BRANCHES

En relation avec la Métropole, celle-ci met à disposition des habitants de la commune un broyeur professionnel par l'intermédiaire de la Mairie.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : Inscription obligatoire auprès de la Mairie (prise de rendez-vous), par mail uniquement :

stmairie.vlebas@orange.fr



A la Mairie

Service-Public.fr

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Qu'est-ce que c'est ?

- En cas d'absence prolongée de votre domicile (vacances...)
- ↳ Les forces de l'ordre surveillent votre domicile
- ↳ Ils vous préviennent en cas d'anomalie (effractions...)

Comment s'inscrire ?

- Formulaire à déposer au commissariat au moins **2 jours avant le départ**
- Paris / Petite couronne = inscription possible **en ligne**

Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou août, les unités de la gendarmerie de Vizille peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Vizille : Tél : 04 76 78 98 50.

Quelques incontournables avant de partir :

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres.

Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



Après une longue période de pause due au COVID-19, l'événement incontournable de la rentrée à ne pas manquer :

le « Forum des associations »

le samedi 4 septembre de 9h00 à 12h00 Salle Polyvalente

Les Forums des associations c'est l'endroit où il faut impérativement être pour trouver une activité pour la prochaine année scolaire. C'est une occasion de partager, d'échanger, de rencontrer et de convivialité.

Venez nombreux !!!!

NOUVEAUX ARRIVANTS

BIENVENUE

Vauban-le-Bas

VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

A 18H30 SALLE POLYVALENTE



Le Maire et le Conseil Municipal invitent tous les nouveaux arrivants de la commune (2019-2021) à une rencontre amicale pour présenter la commune avec la présence des responsables d'associations locales.

Une mallette avec tous les renseignements sera remise à chaque participant.

Un pot de l'amitié clôturera cette manifestation

Planning des festivités des Associations 2021/2022

Lors de la réunion des associations pour le planning des salles voilà le programme des festivités qui se dérouleront dans les Salles Communales. Etaient présents, le Sou des Ecoles, le Club du Clocheron, le Comité des fêtes, les Sapeurs Pompiers....

Club du Clocheron

Le club aura le plaisir de retrouver tous ses adhérents dès le LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 à 14H00 Salle GUILLOT avec la reprise des cartes. Lundi 6 septembre 14h00 1er Balade pédestre rendez-vous Salle Guillot. D'autres animations et sorties sont en préparations.

- 25 Septembre 2021 : Repas Salle Polyvalente
- 23 Octobre 2021 : Repas Surprise Salle Polyvalente
- 27 Novembre 2021 : Repas Surprise Salle Polyvalente
- 13 Décembre 2021 : Bûche de Noël Salle Guillot
- 03 janvier 2022 : Tirage des rois Salle Guillot
- 22 janvier 2022 : Assemblée Générale et repas dansant Salle Polyvalente
- 26 Mars 2022 : Grand loto ouvert à tous Salle Polyvalente
- 23 Avril 2022 : Repas surprise Salle Polyvalente
- 25 Juin 2022 : Repas Champêtre

Sou des écoles

- 26 Septembre 2021 : Vide Grenier dans la cour de l'école
- 5 Octobre 2021 : Assemblée Générale Salle Guillot
- 21 Mai 2022 : Rallye surprise dans toute la commune
- 02 Juillet 2022 : Kermesse



Comité des Fêtes

- 1er Octobre 2021 : Soirée théâtre « Drôle d'oiseaux »
« Salle Polyvalente »
- 20 et 21 Novembre 2021 : Miel et Saveurs
« Salle Polyvalente »
- 14 Janvier 2022 : Assemblée Générale
« Salle Guillot »
- 05 Février 2022 : Scène ouverte (musique, Chant....)
« Salle Polyvalente »
- 02 et 03 Avril 2022 : Mon voisin est un artiste
« Salle Polyvalente »
- 18 Juin 2022 : Fête de la Musique



Mairie

- 4 Septembre 2021 : Forum des Association
« Salle Polyvalente »
- 17 Septembre 2021 : Accueil des « Nouveaux arrivants »
sur la commune
« Salle Polyvalente »
- 18 et 19 Septembre 2021 : Journée du patrimoine
- 28 Janvier 2022 Vœux du Maire « Salle Polyvalente »
- 9 Avril 2022 : Soirée théâtrale avec la troupe des Gourlus
« Salle Polyvalente »

Ce qu'il faut savoir



Déchets

Ramassage des poubelles : **mardi matin**

Un doute, une question sur vos déchets ? Appelez le numéro vert 0 800 50 00 27 ou envoyez votre question sur le site internet : www.lametro.fr



Service de l'eau

Problème technique / facturation : 04-57-04-07-77

Intervention urgente : 04-76-98-24-27



Voirie Tel : 0 800 500 027



Maison médicale de garde de Vizille

Tel : 04-76-08-47-09

De 20h à 13h tous les jours, de 14h à 18h le samedi;

De 9h à 12h le dimanche.



Don du Sang

Nouveaux horaires pour 2021 : les dons ont lieu 3 fois par an à la salle polyvalente de vaulnaveys-le-Haut de 16h30 à 19h45



Pompiers

En cas de sinistre, appelez le 18 ou 112 (depuis un portable). Prenez le temps de donner la nature du sinistre, votre nom, votre adresse complète et surtout la commune dont vous dépendez.



Police Municipale

Tel : 04-76-89-18-21



Relais Poste

Point relais de la poste au tabac presse situé au centre du bourg de Vaulnaveys-le-Haut



FOURRIERE

Après de la Mairie : 04-76-89-18-21



Relais d'Assistants Maternels

Accueil administratif sur rendez-vous les 2ème et 4ème mercredi du mois de 14h à 16h au multi-accueil « Pré en bulle ». Tel : 04-76-78-89-09, mail : ram@sudgrenoblois.fr



Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



Transports

Ligne Proximo 23 Vizille - Uriage - Saint-Martin-d'Hères

« Sciences sociales »

AlloTag : 04-38-70-38-70 www.tag.fr



Médiateur conciliateur de justice

Permanences et rendez-vous à la mairie de Vizille les 1er et 3ème mardis de chaque mois entre 14h et 17h. Prise de rendez vous au

04-76-78-99-00



Inscription sur les listes électorales

Nouvel(le) habitant(e) ou non inscrit(e), pensez à vous inscrire en Mairie sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et un justificatif de domiciliation dans la commune.



Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons doivent se faire recenser en mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16ans. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



Consultances architecturales

Pour obtenir un RDV, veuillez appeler directement le service de la Métro, Nathalie VAROT au 04-57-38-50-59 ou par Mail : nathalie.varot@lametro.fr

FERMETURE MAIRIE VACANCES

Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé :

- Les mercredis 21, 28, juillet 2021
- Le mercredi 6 Août 2021



**Cabinet
d'Infirmières**

74, Promenade des Noyers.
Tél. pour rendez-vous au :
04 76 54 60 48



**Cabinet
Sage-Femme**

74, Promenade des Noyers
Tél. 06 61 77 35 05



PHARMACIES DE GARDE

Dimanche 11 Juillet	Pharmacie des ALPES - Vizille	04-76-68-04-96
Mercredi 14 Juillet	Pharmacie BONNET - Jarrie	04-76-68-87-32
Dimanche 18 Juillet	Pharmacie de L'ENCLOS Haute-Jarrie	04-76-72-06-36
Dimanche 25 Juillet	Pharmacie du Château - Vizille	04-76-68-04-40
Dimanche 1er Août	Pharmacie COCOLOMB - Uriage	04-76-89-10-43
Dimanche 08 Août	Pharmacie du Château - Vizille	04-76-68-04-40
Dimanche 15 Août	Pharmacie de Brié - Brié et Angonnes	04-76-73-67-86
Dimanche 22 Août	Pharmacie BONNET - Jarrie	04-76-68-87-32
Dimanche 29 Août	Pharmacie de Vaulnaveys	04-76-89-16-53
Dimanche 05 Septembre	Pharmacie COCOLOMB - Uriage	04-76-89-10-43
Dimanche 12 Septembre	Pharmacie ESPIE - Champ-sur-Drac	04-76-68-86-72
Dimanche 19 Septembre	Pharmacie des ALPES - Vizille	04-76-68-04-96
Dimanche 26 Septembre	Pharmacie de L'ENCLOS Haute-Jarrie	04-76-72-06-36

PETITES ANNONCES

Jardinier Paysagiste professionnel travaux parcs et jardins tel : 06-74-53-34-94

BASSANI Christian : Artisan peintre propose travaux de peinture intérieur, Devis raisonnable et travail soigné. Tel : 06-89-38-45-62

✂

Nom Prénom :

Adresse et téléphone :

TEXTE DE L'ANNONCE :

.....

